

Le juge enquêtait sur des trafics impliquant l'actuel président djiboutien
NOUVELOBS.COM | 11.07.2007 | 16:53

Le juge français tué à Djibouti aurait été chargé par la justice djiboutienne d'enquêter sur "des trafics" auxquels Ismaël Omar Guelleh, actuel président de Djibouti, aurait été mêlé, selon un ex-membre du renseignement militaire français.



Le juge Bernard Borrel, tué en 1995 à Djibouti, aurait été chargé avant sa mort par le ministre djiboutien de la justice d'enquêter sur "des trafics" auxquels Ismaël Omar Guelleh, actuel président djiboutien, aurait été mêlés, selon le témoignage d'un ex-membre du renseignement militaire français, recueilli par la justice française. Bernard Borrel, juge à Djibouti, a été retrouvé mort le 19 octobre 1995 dans un ravin, à 80 km de la ville de Djibouti. La thèse du suicide a toujours été contestée par sa veuve, qui dénonce des pressions politiques pour étouffer une affaire mettant en cause les autorités politiques de Djibouti.

Témoignages troublants sur la découverte du corps

Par ailleurs, on a appris il y a quelques jours, que la juge d'instruction en charge de l'affaire, Sophie Clément, avait recueilli de nouveaux témoignages indiquant que l'armée française présente à Djibouti avait été prévenue dès 5h30 de la mort du juge Borrel, alors que le corps n'a officiellement été découvert par la gendarmerie qu'à 7h30.

Jusqu'à présent, les procès-verbaux établissaient que deux gendarmes de la prévôté d'Arta, en patrouille dans la région, intrigués par la présence d'une voiture au bord d'une route isolée, avaient découvert, à 7h30 selon leurs déclarations, le corps calciné du juge dans un ravin. Or, du 25 au 27 juin, la juge Sophie Clément a repris les auditions de représentants de l'armée, qui lui ont révélé un tout autre scénario. Dès 5h30, à Djibouti, un membre de la direction de la protection de la sécurité publique alerte l'état-major chargé du renseignement militaire. Puis à 6h00, le chef d'état-major des forces françaises à Djibouti est prévenu par l'ambassade de France. Reste à savoir qui a prévenu les militaires français, et s'il s'agissait d'une forme d'intimidation.

La juge d'instruction Sophie Clément a demandé la levée du secret défense concernant le mouvement des troupes françaises ce jour-là à Djibouti. Elle demande aussi à être entendue comme témoin